

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 24 octobre 2012

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 15 et 16 octobre 2012

2012 V. 184 Vœu relatif à la technologie 3G.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Considérant qu'aucune étude d'impact sanitaire en terme d'exposition aux ondes électromagnétiques suite à l'installation de la 3G n'est disponible à ce jour, alors que cette technologie est utilisée quotidiennement par des millions de Français ;

Considérant que le Centre international de Recherche sur le Cancer, organisme dépendant de l'OMS, a classé en mai 2011 les champs électromagnétiques de radiofréquences utilisées en téléphonie mobile comme « peut-être cancérigènes » ;

Considérant que la Ville de Paris dispose depuis 9 ans de nombreuses mesures d'expositions aux ondes issues de la téléphonie mobile réalisées chez des particuliers, ainsi que dans de nombreux établissements de la Ville de Paris,

Considérant que cette période couvre l'introduction et la mise en service de la 3G,

Aussi, sur proposition de Yves CONTASSOT, Jacques BOUTAULT, Danielle FOURNIER, Sylvain GAREL, Denis BAUPIN, Michel CHARZAT, Véronique DUBARRY, René DUTREY, Fabienne GIBOUDEAUX, Katia LOPEZ, Christophe NAJDOVSKI du groupe Europe Ecologie - Les Verts et Apparentés,

Emet le vœu que :

une étude soit réalisée à partir des mesures de champs disponibles pour évaluer la contribution de la technologie 3G à l'exposition aux ondes électromagnétiques des parisiens.